

COMMUNE DE CHAVANNES-LE-VEYRON

BUDGET 2012 **Rapport de la commission de gestion**

La commission de gestion, composée de MM Olivier Bonzon et Christophe Longchamp, et Mme Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur, s'est réunie le 30 novembre 2011 pour étudier le budget 2012 établi par la Municipalité. Le Syndic et le Boursier nous ont fourni d'amples renseignements et répondu à nos questions; nous les en remercions vivement.

Relevons que ce budget tient déjà compte du préavis du bureau No 01/11 sous chiffre 10.300.

Les chiffres des comptes 21 sont pour la plupart indiqués par le fisc cantonal.

Sous chiffre 35.427 les années 2010 et 2011 comprenaient un remboursement rétroactif, qui est terminé, d'où la baisse apparente des locations.

Sous compte 81.314, le montant de Fr. 30'000.- est un report de ce qui n'a pas été fait en 2011.

La plupart des autres charges est incompressible.

Le financement de Fr. 40'000.- sous chiffre 35.314 pourrait se faire par le fonds de réserve.

Compte tenu des budgets et comptes des exercices précédents, et des remarques ci-dessus, la Commission unanime estime que la Commune ne prend pas de risques.

En conclusion, la commission de gestion propose au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron d'approuver le budget 2012 tel que présenté.

Chavannes-le-Veyron, le 12 décembre 2011.